

COMMUNE DE SENE - ZAC CŒUR DE POULFANC

PROJET DE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Ce projet de programme correspond aux équipements d'infrastructures réalisés dans la zone d'aménagement concerté cœur de Poulfanc. Il comprend les voies existantes qui seront réaménagées ainsi que les voies nouvelles et l'ensemble des réseaux nécessaires à la desserte de ce quartier rénové.

Il présente également l'équipement de superstructure qui y sera construit. Cependant, bien que localisé dans la ZAC, cet équipement ne sera pas financé dans le cadre de l'opération comme l'indiquent le document « modalités prévisionnelles de financement ».

1 EQUIPEMENTS PUBLICS D'INFRASTRUCTURE

Les Voiries

La ZAC est traversée dans le sens Est/Ouest par la Route Départementale 779bis, dite route de Nantes, entrée Est de l'agglomération vannetaise, qui supporte des migrations quotidiennes importantes avec 20 000 véhicules jours en moyenne. Cette voie va être réaménagée afin de limiter l'imperméabilité qu'elle crée aujourd'hui entre les quartiers situés au nord et au sud.

Ce réaménagement comprend le déplacement plus au sud de la voie automobile de transit, d'un gabarit de 6m, bordée de stationnements longitudinaux et de trottoirs, ainsi que la création d'une voie de transport en commun en site propre (TCSP) pour bus d'une emprise de 6,50m. Cette TCSP intégrera une piste cyclable dans son emprise.

Les 2 principaux carrefours situés dans la ZAC seront aménagés sous la forme de giratoires. Le 3^{ème}, sera traité en « T ».

La desserte des îlots sera assurée par des voies à caractère urbain (emprise, matériaux, etc.).

Trame piétonne et cycles

Le cœur de la ZAC est exclusivement accessible aux piétons et aux cyclistes. Ce cœur est accessible depuis la TCSP ainsi que par les voies de desserte des îlots mais aussi par des chemins piétons traversant les îlots.

Espaces publics et espaces verts

Cœur de Poulfanc est une opération de rénovation urbaine. Elle s'inscrit donc dans un environnement déjà très urbanisé et a vocation à conforter ce caractère urbain tout en créant des espaces publics conviviaux. L'un des objectifs de la ZAC est de remettre l'école primaire qui la borde au cœur de ce quartier. Ainsi une place publique sera créée. Celle-ci se prolongera sur le côté ouest de l'école sous la forme d'un chemin piétons/cycles bordé par des jeux puis un jardin pédagogique.

La ZAC étant déjà urbanisé peu d'espaces verts de qualité existaient. Toutefois, les arbres remarquables existant seront conservés et intégrés dans des espaces verts bordant les voies et les îlots.

Réseau d'eaux pluviales et ouvrages structurants

La ZAC cœur de Poulfanc se situant dans un milieu déjà urbanisé, elle n'est pas soumise aux règles de la loi sur l'eau. Toutefois, afin d'améliorer la situation existante, les eaux pluviales de la ZAC seront collectées dans des noues d'infiltration et des réseaux enterrés. Elles seront également stockées en aval de la ZAC dans un bassin paysagé.

Réseau d'eaux usées

Les eaux usées de la ZAC seront collectées et acheminées aux stations d'épuration existantes via un réseau enterré réalisé dans la ZAC puis connecté au réseau existant.

Sont également intégrés les travaux de dévoiement de certains collecteurs d'eaux usées existants, induits par le réaménagement de la RD779bis.

Réseau de télécommunication

Le génie civil permettant la desserte télécom de la ZAC sera mis en place. Celui-ci comprendra la pose de fourreaux et de chambres télécom dédiés à la fibre optique. Ce réseau devrait être géré par la Communauté d'Agglomération qui détient cette compétence.

Sont également intégrés les travaux de déplacement et remplacement des chambres et réseaux de télécommunication existants induits par le réaménagement de la RD779bis.

Réseau d'adduction d'eau potable et défense incendie

Ces travaux comprendront la réalisation du réseau et des attentes pour les îlots ainsi que la fourniture et la pose des poteaux d'incendie.

Seront également intégrés les travaux de dévoiement de certaines canalisations primaires d'eau potable existantes, induits par le réaménagement de la RD779bis.

Réseau gaz

La ZAC cœur de Poulfanc sera desservie par le gaz. Les tranchées seront réalisées par l'aménageur et le réseau posé par GRDF.

Réseau électricité

La maîtrise d'ouvrage de ce réseau sera assurée par le syndicat d'électrification du Morbihan qui répercutera sur l'opération 50% du coût des travaux d'électricité.

Réseau éclairage public

La maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public sera assurée par le syndicat d'électrification du Morbihan qui demandera une participation à hauteur de 70% du coût des travaux.

NATURE DE L'EQUIPEMENT	SURFACE OU LINEAIRE	VOCATION	MAITRE D'OUVRAGE	FINANCEUR	GESTION
Voie de transit (entrée de ville) et de transport en commun en site propre	6 150 m ²	Entrée/sortie est de l'agglomération de Vannes Voie TCSP dédiée aux bus	Aménageur	Aménageur / Commune / Département	Département / Vannes Agglomération (service de transports en commun)
Voies de desserte secondaires	5 320 m ²	Desserte locale	Aménageur	Aménageur / Commune	Aménageur puis Commune
Voies piétonnes et cycles	6 050 m ²	Desserte locale	Aménageur	Aménageur	Aménageur puis Commune
Espaces publics paysagers	13 500 m ²	Récréative	Aménageur	Aménageur / Commune	Aménageur puis Commune
Assainissement EP Equipements structurants, réseau primaire	680 ml	Utilitaire	Aménageur	Aménageur	Aménageur puis Commune
Assainissement EP Equipement secondaire, branchements	80 ml	Utilitaire	Aménageur	Aménageur	Aménageur puis Commune
Assainissement EU Equipements structurants, réseaux primaire et secondaire	530 ml	Utilitaire	Aménageur	Aménageur	Aménageur puis Commune
Télécommunication	Tel : 970 ml Fibre : 890 ml	Utilitaire	Aménageur	Aménageur	Aménageur puis Vannes Agglomération (pour la fibre)
Adduction d'eau potable	845 ml	Utilitaire	Aménageur	Aménageur	Aménageur puis Commune
Défense incendie	1 poteau	Utilitaire	Aménageur	Aménageur	Aménageur puis Commune
Gaz	700 ml	Utilitaire	Aménageur	Aménageur	GRDF
Electrification	970 ml	Utilitaire	Syndicat d'électrification	Aménageur : 50% Syndicat Départemental d'électrification : 50%	Syndicat d'électrification / ERDF / Commune
Eclairage public	1 200 ml	Utilitaire	Syndicat d'électrification	Aménageur : 70% Syndicat Départemental d'électrification : 30%	Syndicat d'électrification / Commune

2 EQUIPEMENTS PUBLICS DE SUPERSTRUCTURE

Un équipement de superstructure sera construit dans la ZAC : une maison de quartier. D'une superficie d'environ 300 m², cet équipement ayant notamment vocation à accueillir les associations se situera sur l'îlot au centre de la RD779bis. Cet équipement sera construit et financé par la Commune. Sa réalisation est indiquée à titre informatif : elle ne figure pas au bilan d'opération et dans la liste des équipements publics de la ZAC.